



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 25 juin 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-cinq juin, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 20
Nombre de votes contre : 0
Nombre d'abstentions : 0
Nombre de votes pour : 28
Nombre de suffrages exprimés : 28

Date de convocation du Conseil Municipal le 18 juin 2024

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Magalie PIAT, Michel PIRES, Estelle MONTES, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Éric SIGURE, Christine CABEZAS, Maël DIONG, Yann GRISON, Jean-Luc BERNARD, Jany POULIN, Léa DUMAS, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Éric PERENNES.

Absents excusés :

Franck VIGNAUD, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Michèle LUCAS, ayant donné pouvoir à Hélyette SALAÛN,
Philippe MAUGUIN, ayant donné pouvoir à Michel PIRES,
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,
Aurore PRIEST, ayant donné pouvoir à Emilie BRICOUT,
Delphine GUY, ayant donné pouvoir à Yann GRISON,
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Benoît COQUAND,
Denis CHARRON, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES,
Dimitri HERVELET.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h53

Secrétaire : Maël DIONG

RESSOURCES HUMAINES

DL.24.084 – Suppression de postes au 1er septembre 2024 - Divers services

Christian DUMAS expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,
Vu le Comité Social Territorial du 11 juin 2024,
Vu la délibération DL.23.393 du 14 novembre 2023 portant créations de postes au 1^{er} décembre 2023,
Vu la délibération DL.23.100 du 14 novembre 2023 portant créations de postes au 1er décembre 2023 –Ecole municipale de musique,
Vu la délibération DL.23.104 du 14 novembre 2023 portant création de postes au 1er décembre 2023 - Service Jeunesse,
Vu le tableau des effectifs existant,

Considérant ce qui suit :

Le Maire informe l'assemblée que conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des postes pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Social Territorial compétent.

Suite aux différents mouvements de personnel intervenus au cours des derniers mois, aux évolutions des effectifs dans les différentes structures et la réorganisation des missions, il convient de supprimer les postes qui n'ont plus lieu d'être. Ainsi, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de supprimer les postes suivants à compter du 1^{er} septembre 2024 :

Filière	Cadre d'emplois	Catégorie	Grade	Quotité du poste %	Service	Poste / missions
Administratif	Rédacteur	B	Rédacteur	100 %	Aménagement et Développement du Territoire	Responsable de service
Technique	Adjoint Technique	C	Adjoint Technique	100 %	Bâtiments	Agent du bâtiment

Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100 %	Jeunesse	Animateur
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	100 %	Jeunesse	Animateur
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	80 % (28h hebdomadaires)	Jeunesse	Animateur
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	20 % (7h hebdomadaires)	Jeunesse	Animateur
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	17.86 % (6h15 hebdomadaires)	Jeunesse	Animateur
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	17.86 % (6h15 hebdomadaires)	Jeunesse	Animateur
Animation	Adjoint d'animation	C	Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	17.86 % (6h15 hebdomadaires)	Jeunesse	Animateur
Social	ATSEM	C	ATSEM principal de 2 ^{ème} classe	100%	Education	ATSEM
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 1 ^{ère} classe	30% (6h hebdomadaires)	Ecole municipale de musique	Professeur de musique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	50 % (10h hebdomadaires)	Ecole municipale de musique	Professeur de musique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	50 % (10h hebdomadaires)	Ecole municipale de musique	Professeur de musique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	30 % (6h hebdomadaires)	Ecole municipale de musique	Professeur de musique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	22.50 % (4h30 hebdomadaires)	Ecole municipale de musique	Professeur de musique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	20 % (4h hebdomadaires)	Ecole municipale de musique	Professeur de musique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	11.25 % (2h15 hebdomadaires)	Ecole municipale de musique	Professeur de musique
Culturelle	Assistant d'enseignement artistique	B	Assistant d'enseignement artistique principal de 2 ^{ème} classe	10 % (2h hebdomadaires)	Ecole municipale de musique	Professeur de musique

Après avis du Comité Social Territorial du 11 juin 2024 et présentation à la Commission Générale du 17 juin 2024, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de supprimer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1^{er} septembre 2024 et de modifier le tableau des postes à la même date,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1^{er} septembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

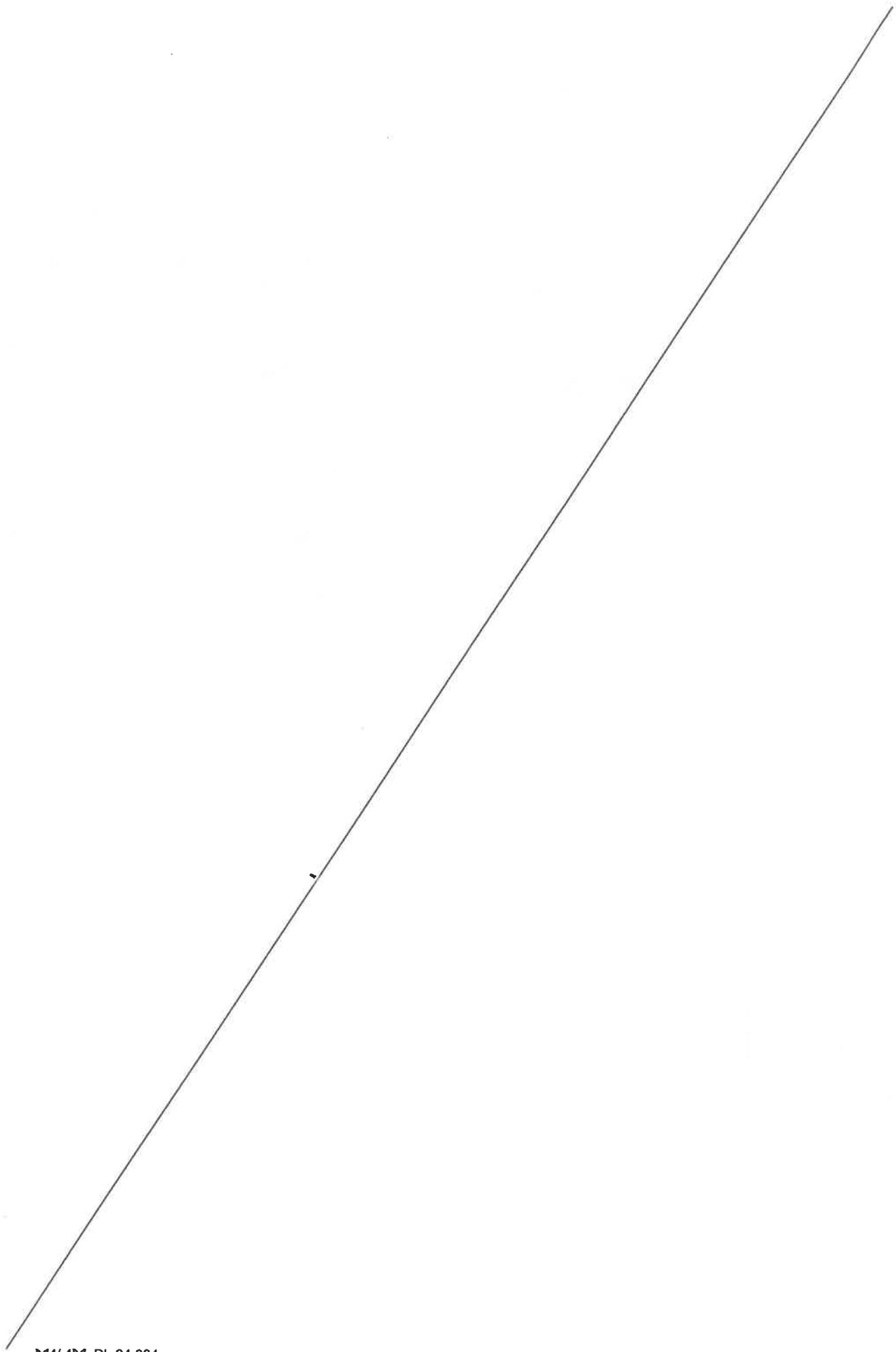
INGRE, le 26 juin 2024

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **26 JUIN 2024**
Publication le : **26 JUIN 2024**
Notification le : **26 JUIN 2024**



Le Maire

Christian DUMAS



Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE
Utilisateur : LE TUMELIN Sylvie

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_24_084
Objet :	Suppression de postes au 1er septembre 2024 - Divers services
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20240626-DL_24_084-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 045-214501694-20240626-DL_24_084-DE-1-1_0.xml	text/xml	926 o
Document principal (Délibération) Nom original : DL.24.084 – RH - Suppression de postes au 1er septembre 2024 - Divers services.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20240626-DL_24_084-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	368.7 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	26 juin 2024 à 15h37min11s	Dépôt initial
En attente de transmission	26 juin 2024 à 15h37min22s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	26 juin 2024 à 15h37min25s	Transmis au MI
Acquittement reçu	26 juin 2024 à 15h38min25s	Reçu par le MI le 2024-06-26